



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 114 / 2022  
DU 13 DÉCEMBRE 2022**

### CESSION DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ GLM FASHION À L'HUISSERIE, AU PROFIT DE LA SARL CONFECTION DE L'HUISSERIE

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Vu le bail commercial signé les 12 et 14 octobre 2011 avec la société GLM FASHION, représentée par Madame Sonia GARNIER,

Considérant la liquidation judiciaire de la société GLM FASHION à la date du 16/11/2022,

Que la reprise de l'entreprise par la SARL CONFECTION DE L'HUISSERIE s'effectue à la date du 16/11/2022,

### DÉCIDE

#### Article 1er

La cession du bail commercial de la société GLM FASHION, représentée par Madame Sonia GARNIER, au 16 novembre 2022, est approuvée.

#### Article 2

La reprise du droit au bail commercial à intervenir avec la SARL CONFECTION DE L'HUISSERIE dont le gérant est Florent PAILLARD, est approuvée.

Le loyer mensuel est ainsi fixé à 3,50 €/m<sup>2</sup>/HT à compter du 16/11/2022 soit 2 744 € HT

#### Article 3

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

#### Article 4

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le président,

Signé : Florian Bercault